

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU MARDI 25 JUN 2024 A 11H00 A LA MAIRIE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 Juin 2024, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 11H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire, Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseillers municipaux.

Absents : M. KONNERT Yves, adjoint au maire M. FOREST Matthieu, Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme CAUVET Francine, a été élue secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande le rajout des affaires suivantes :

- Annulation de la délibération du 05/03/2024 portant cession de la parcelle D 1635 de 26 m² ; délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien
- Délégation de signature à un Elu pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, Maire de Fox-Amphoux ainsi que l'ensemble des dossiers concernant sa famille
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles C 16 et B 29)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 197, D 1206, D 1207, D 1209, D 1210)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 683, D 687)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 675)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 973)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 605)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 762)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 400, D 404, D 408)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 751)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle E 7)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle E6)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 145, D 603)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 417)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 887)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles B 4 et B 16)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle G 261)
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 414, D 775, D 1120)

- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 1100 lots 2 et 4)

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G n°759,
- Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée G n°759 à ENEDIS,
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche, choix de la maîtrise d'œuvre,
- Modification budgétaire n°02/2024 sur le budget communal 2024,
- Modification budgétaire n°02/2024 sur le budget « eau/assainissement » 2024 (annule et remplace la modification n°01/2024),
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 107 et D 1064),
- Mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse de Fox-Amphoux (du 01/09/2024 au 31/08/2025),
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion, le rajout des affaires ci-dessus et l'ordre du jour est examiné.

Annulation de la délibération du 05/03/2024 portant cession de la parcelle D 1635 de 26 m² ; délégation de signature pour l'acte administratif de vente d'un bien : à l'unanimité, la délibération du 05/03/2024 est annulée et M. PALAZZOLI Florent est autorisé à signer l'acte administratif de vente d'un bien devant intervenir entre la Commune de Fox-Amphoux et M. et Mme ADDOLI René.

Délégation de signature à un Elu pour l'ensemble des dossiers concernant M. Hubert GEOLLE, Maire de Fox-Amphoux ainsi que l'ensemble des dossiers concernant sa famille (annulation des délibérations du 11/06/2020 et du 13/09/2021) : à l'unanimité, les délibérations du 11/06/2020 et du 13/09/2021 sont annulées ; il est donné délégation à M. PALAZZOLI Florent pour signer l'ensemble des documents que pourrait présenter en son nom M. Hubert GEOLLE ou un membre de sa famille. A noter que M. GEOLLE n'a pas pris part ni à la discussion, ni au vote.

- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles C 16 et B 29)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 197, D 1206, D 1207, D 1209, D 1210)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 683, D 687)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 675)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 973)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 605)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 762)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 400, D 404, D 408)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 751)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle E 7)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle E6)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 145, D 603)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 417)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 887)**
- Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles B 4 et B 16)**

Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle G 261)

Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 414, D 775, D 1120)

Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelle D 1100 lots 2 et 4)

Pour chaque prise de possession d'immeuble sans maître ci-dessus mentionnée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la Commune de Fox-Amphoux s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur et charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de l'ensemble des biens.

Distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle communale G n°759 : dans la mesure où une partie de la parcelle G 759 sera prochainement vendue à ENEDIS, le conseil municipal valide la distraction du régime forestier de la parcelle G 759 pour une surface de 2 hectares et apporte en compensation, les parcelles cadastrées section B 16, E 6 et E 7 au régime forestier (surface apportée 4h60a40ca).

Vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée G n°759 à ENEDIS : dans le cadre de la construction d'un poste source alimentant le parc photovoltaïque situé sur Tavernes, le conseil municipal accepte la vente en faveur d'ENEDIS, d'une partie de la parcelle G 759 (soit 2 hectares) pour un prix qui ne pourra être inférieur à 140 000 E et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Extension du lotissement communal « la Jeansarde » 3ème tranche, choix de la maîtrise d'œuvre : à l'unanimité, le conseil municipal valide le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet « Majical Architecture » et le devis s'y rapportant d'un montant TTC de 10 200 E.

Modification budgétaire n°02/2024 sur le budget communal 2024 : à l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications suivantes : déduire la somme de 48 600 E du chapitre 23 et porter au chapitre 16, la somme de 47 000 E et au chapitre 13, la somme de 1 600 E (le montant global du budget déjà voté reste inchangé).

Modification budgétaire n°02/2024 sur le budget « eau/assainissement » 2024 (annule et remplace la modification n°01/2024) : à l'unanimité, le conseil municipal valide les modifications suivantes : déduire la somme de 11 600 E de l'opération 202401 (chapitre 23) et la porter au chapitre 16 (le montant global du budget déjà voté reste inchangé).

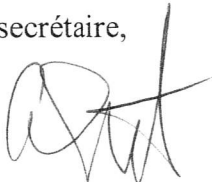
Prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D 107 et D 1064) : le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la Commune de Fox-Amphoux s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur et charge M. le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de l'ensemble des biens.

Mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse de Fox-Amphoux (du 01/09/2024 au 31/08/2025) : à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise à disposition ci-dessus mentionnée (M. PALAZZOLI Florent membre du bureau de la société de chasse n'a pas pris part au vote).

Affaires diverses /

La séance est levée à 11H30.

Le secrétaire,



le Maire,

